Affiché le

Reçu en préfecture le 01/10/2015



ID: 081-200034056-20150929-D2015_108-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

Nº 2015/108

Objet : Convention de partenariat avec Next Textile

Monsieur le Président rappelle, qu'en mai 2006, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'Eco-Organisme Eco-TLC relative à la communication sur le recyclage des déchets textiles.

La Communauté de Communes a densifié le réseau de bornes de collecte : deux entreprises interviennent sur le secteur à titre gratuit, à savoir le Relais 81 et Next Textiles

Afin de formaliser les relations entre la CCLPA et Next Textiles, Monsieur le Président propose de signer une convention de partenariat avec cette entreprise fixant les points de collecte et les obligations de l'entreprise et de la CCLPA.

Monsieur le Président rappelle qu'il existe pour l'instant deux sites d'implantation, Montdragon et Vénès et il propose de rajouter un troisième point sur la Commune de Cabanès.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Next Textile pour l'implantation de bornes de collecte de textiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

- approuve la convention de partenariat à conclure avec Next Textile pour l'implantation de bornes de collecte de textiles, comme jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après de sous-Préfecture le 30, septemble

